

## **Élagage systématique de la collection<sup>1</sup>**

### **État de la situation**

Une étude récente sur les espaces<sup>2</sup> a démontré qu'il manque présentement entre 8150 et 12800 pieds carrés d'espace de rangement pour les collections imprimées à la Bibliothèque des sciences humaines et sociales. Une visite des rayons permet facilement de constater que dans certains secteurs la situation est devenue inquiétante car nous disposons d'un espace réduit, sinon inexistant, afin d'intégrer les nouveautés. Aussi notre capacité à conserver en ordre les rayons est de plus en plus compromise.

Afin de faire face à cette situation, nous avons dû appliquer au cours des dernières années des solutions temporaires qui ont consisté :

- Soit à déplacer des collections provenant des secteurs problématiques vers des lieux d'entreposage. On l'a fait pour certaines collections dans le H, le J et le L qui ont été déplacées vers le 00<sup>3</sup>. Cependant cela n'est pas une solution idéale car :
  - on ne fait que reporter à plus tard (... et, parfois, dans la cour du voisin) le règlement du problème ;
  - cela complique la vie de nos usagers qui ne retrouvent plus au même endroit tous les documents ayant la même cote.
- Soit de procéder au détasement des collections dans les secteurs problématiques vers ceux qui ne le sont pas. Mais comme les espaces disponibles sont de plus en plus rares et de plus en plus éloignés, cela a comme conséquence que ce travail est de plus en plus exigeant en personnel et en temps. Sur certains étages, on peut même se demander si le «jeu en vaut vraiment la chandelle».

De plus, s'il est vrai que certains conseillers et conseillères de la BSHS ont procédé à de l'élagage, il faut reconnaître que l'approche individuelle actuellement privilégiée :

- exige beaucoup de temps de ces professionnels -- cela est particulièrement vrai pour les sciences humaines et sociales qui sont avant tout des collections monographiques -- alors que le temps est une denrée rare ;
- que l'intérêt pour l'élagage est très variable d'un individu à l'autre ;
- et que le coté aléatoire de cette opération rend souvent difficile sa planification/intégration avec les autres activités.

*Il faut donc envisager une nouvelle façon de faire où une partie de l'élagage n'exigerait plus qu'une contribution minimale des professionnels car il serait fait de façon systématique/automatique.*

---

<sup>1</sup> La proposition ne vise qu'à faciliter une partie du travail d'élagage. Elle ne remet donc pas en cause la nécessité pour les conseillers et conseillères de la BSHS de procéder à une évaluation régulière de la collection afin de s'assurer que celle-ci répond bien aux besoins de l'enseignement et de la recherche.

<sup>2</sup> [http://intranet.bibl.ulaval.ca/comites/cshs/besoins\\_espace.pdf](http://intranet.bibl.ulaval.ca/comites/cshs/besoins_espace.pdf)

<sup>3</sup> Avec les derniers déplacements, il n'y a plus de tels espaces d'entreposage au niveau 00... ni où que ce soit dans la Bibliothèque des sciences humaines et sociales !

## Principe

Ne conserver qu'un (1) seul exemplaire des documents publiés avant 1993 sauf :

- a) pour les ouvrages en langue française où on conserverait deux (2) exemplaires si nous possédons actuellement quatre (4) exemplaires ou plus
- b) ainsi que certaines collections ayant une valeur «patrimoniale» pour lesquelles le conseiller du secteur établit la liste des ces collections ou cotes à ne pas tenir compte dans le processus d'élagage.

<b>BSHS</b>			
<b>Élagage systématique</b>			
<b>Nombre d'exemplaires à conserver</b>			
<b>Année de publication</b>	<b>Nombre actuel d'exemplaires</b>	<b>Nombre d'exemplaires à conserver<sup>1</sup></b>	
		<b>Documents en langue française</b>	<b>Documents en une autre langue</b>
<b>1992 et moins</b>	<b>3 et moins</b>	1	1
	<b>4 et plus</b>	2	1
<b>1993 et plus</b>	<b>3 et moins</b>	Tous. Le conseiller du secteur voit à l'élagage de ces collections	Tous Le conseiller du secteur voit à l'élagage de ces collections
	<b>4 et plus</b>	Tous. Le conseiller du secteur voit à l'élagage de ces collections	Tous Le conseiller du secteur voit à l'élagage de ces collections

1) Le conseiller concerné peut modifier le nombre d'exemplaires à conserver en l'indiquant sur la liste fournie. Entre autres, il peut décider que certaines collections ou cotes ne sont pas couvertes par cette opération ; il relève alors de sa responsabilité de voir à l'élagage dans ces cotes et collections.

## Avantages de l'approche proposée

Il y a de nombreux avantages à procéder ainsi :

- La contribution des conseillers et conseillères à la documentation est minimale car les critères peuvent être appliqués par l'équipe des Opérations techniques (i.e. des commis et une technicienne (Michelle Fortin)).
- Elle offre énormément de flexibilité quant à son rythme de réalisation (i.e. selon les disponibilités du personnel aux Opérations techniques, il est possible d'accélérer ou de ralentir le processus selon le moment de l'année).
- Même si certaines cotes seront plus touchées que d'autres, il n'en demeure pas moins que le résultat se fera sentir dans tout le magasin des livres de la BSHS.
- Il est possible de procéder par secteur prioritaire : le L, puis le H, puis le J, puis...
- La même démarche peut être reprise de façon cyclique (à titre d'exemple : en 2005 retirer les exemplaires pour les documents publiés avant 1996).

## Procédure

1. Établissement de l'ordre de traitement des collections<sup>4</sup> ;
2. Production pour les cotes retenues de la liste des documents publiés avant 1993 — soit 1992 et moins — pour lesquels il existe plus d'un exemplaire ayant une localisation «Bibliothèque générale»<sup>5</sup> ;
3. Annotation de cette liste par le(s) conseiller(s) ou conseillère(s) concerné(e)s afin de définir les cas/cotes qui doivent être traité(e)s selon une modalité différente (tels un élagage complet, la conservation d'un plus grand nombre d'exemplaires, etc.) ;
4. Transmission de la liste annotée à l'équipe des Opérations techniques — Michelle Fortin — qui voit à apporter les suivis requis (retrait des documents, correction dans ARIANE, correction aux étiquettes de cote afin de conserver les documents en meilleur état, etc.)

Alain Bourque

06/11/2001

C:\DOCU\Word\Bshs\Élagage\_systématique\_procesus.doc

---

<sup>4</sup> L'ordre actuellement privilégié est les suivant : cote L, cote H (i.e. H à HD, HE à HG, HJ à HM, HN à HZ), cote J, cote P, cote A, cote C, cote D, ...

<sup>5</sup> On ne tient donc pas compte des autres localisations de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales, telle la BPC. Ces cas seront réglés par une autre procédure.